

## Suivi défaillant des jeunes LGBT, équipes «humiliées», etc: la direction du Refuge gravement mise en cause

PAR DAVID PERROTIN ET YOUEN TANGUY  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Ces derniers mois, des dizaines de bénévoles et salariés ont quitté la fondation Le Refuge, créée afin d'aider les victimes d'homophobie en rupture familiale. Plusieurs jeunes hébergés dénoncent une prise en charge défaillante. Malgré de nombreuses alertes et témoignages mettant gravement en cause la direction, celle-ci dément tout dysfonctionnement.

Le tribunal, statuant contradictoirement, en premier ressort, par mise à disposition au greffe,  
**DONNE ACTE** à la fondation LE REFUGE qu'elle vient à la présente instance aux droits de l'association nationale LE REFUGE,  
**DIT** que les décisions de suspension et d'exclusion à l'encontre de tous les bénévoles de l'association LE REFUGE ont été prises en violation des droits de la défense,  
**PRONONCE**, en conséquence, la nullité de ces décisions,  
**CONDAMNE** la fondation LE REFUGE à payer la somme de 1000 € à chacun des bénévoles, soit tous les demandeurs sauf titres [REDACTÉ]  
**CONDAMNE** au bénéfice des mêmes, la fondation LE REFUGE à leur payer à chacun la somme de 300 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Extrait du jugement du tribunal judiciaire d'Avignon du 2 décembre 2020.

Ce devait être un jour de fête pour Le Refuge. **Le 5 octobre dernier**, l'association qui vient en aide aux jeunes LGBT+ (lesbiennes, gays, bis, trans) célébrait son passage en fondation. Mais un discours est venu gâcher la fête. « *Ce statut de fondation reconnue d'utilité publique vous impose d'être encore plus vigilants, rigoureux dans votre gestion, sélectifs dans votre projet, encore plus attentionnés à l'égard de vos salariés et des personnes que vous accueillez, a déclaré le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), Frédéric Potier. Pour résumer, la confiance n'exclut pas le contrôle, l'amitié n'interdit pas la*

*vigilance.* » Un rappel à l'ordre en écho aux rumeurs persistantes de dysfonctionnements au sein du Refuge et, surtout, aux récents départs de bénévoles et salariés.



L'ancienne ministre des sports Laura Flessel durant une visite au Refuge, en mai 2017. © JACQUES DEMARTHON / AFP

L'organisme a été fondé en 2003 à Montpellier par Nicolas Noguier, 38 ans, agent à l'ARS d'Occitanie. Son compagnon, Frédéric Gal, 36 ans, diplômé d'histoire, en est le directeur général depuis 2010. La mission de l'association, **selon son site internet** : « *Héberger et accompagner les jeunes LGBT+, âgés de 14 à 25 ans, rejetés par leurs parents, chassés du domicile familial...* » Le Refuge est présent dans 20 délégations de métropole et d'outre-mer (Paris, Marseille, Montpellier, etc.), chacune dirigée par un délégué, le plus souvent bénévole.

Depuis dix-sept ans, la fondation dit avoir accompagné 8 503 jeunes et en avoir hébergé 2 032. Elle disposerait actuellement de 187 places d'hébergement et compterait 455 bénévoles et 27 salariés. Des chiffres à prendre avec des pincettes compte tenu de l'important turn-over qui existe au Refuge. D'après nos informations, ils sont près d'une centaine à avoir claqué la porte ces douze derniers mois, dont plusieurs cadres historiques. Un ancien délégué estime même que ce chiffre pourrait être plus élevé.

Pour cette enquête lancée il y a plusieurs mois, près de cinquante personnes passées par Le Refuge ont accepté de nous parler, dont 16 salariés, délégués et travailleurs sociaux, 23 bénévoles et 8 jeunes hébergés. Ils se disent « *broyés* », « *usés* » ou « *humiliés* » par la direction du Refuge. Nombreux sont ceux qui ont préféré rester anonymes, soit parce qu'ils ont signé une clause de confidentialité, soit par crainte de représailles. Plusieurs dizaines d'anciens du Refuge

ont par ailleurs refusé de témoigner, là aussi par peur, ou parce qu'ils ne voulaient pas « nuire à la cause, plus importante que tout ».

Certains ont accepté de parler à visage découvert, Steven est l'un d'entre eux. Le jeune homme, délégué régional de Guyane et salarié, a quitté Le Refuge en juin dernier après trois ans de bons et loyaux services. « Pour moi, le directeur Frédéric et le président Nicolas étaient des dieux, concède-t-il. Tant que j'étais dans leurs petits papiers, tout allait bien. » Mais à plusieurs reprises, il critique certaines décisions du siège (de refuser l'embauche d'un travailleur social par exemple) et la gestion de certaines « crises internes ». À chaque fois, les réponses de la direction sont brutales. « Pourquoi tu ne démissionnes pas ? Je pense qu'on a plus besoin d'un travailleur social qu'un salarié administratif [...] », lui répond Nicolas Noguier en juillet 2019, dans un message WhatsApp que Mediapart s'est procuré. « J'ignorais ses pressions, mais c'était vraiment de la manipulation », soupire Steven.

Les rapports se tendent à nouveau en avril dernier. Pendant le confinement, la direction demande à tous ses délégués de réaliser une vidéo où ils chantent quelques couplets du morceau de Jean-Jacques Goldman « Tu es de ma famille ». « J'ai refusé en invoquant des raisons personnelles, explique Steven. Mais deux jours avant la deadline, ils ont décidé que je devais le faire et m'ont menacé. » Pendant plusieurs heures, Steven reçoit des dizaines

de messages dans une boucle WhatsApp avec tous les délégués. « Je suis halluciné de voir cette attitude », déplore Frédéric Gal, dans ce groupe.



Nicolas Noguier (à gauche), Frédéric Gal (à droite) ©  
Homosexualité : du rejet au Refuge - Film de Sonia Rolland

Et la pression du directeur se poursuit en privé. « Tu sais parler ? Tu sais dire une phrase à haute voix ? Tu es déjà passé à la télé ?, demande-t-il à Steven. Vu que la réponse à chaque question est oui, je ne vois pas comment tu n'y arrives pas. » Et de conclure, en référence au « blocage » de Steven : « En termes de traumatisme, j'ai des jeunes qui ont traversé 5 pays, qui se sont fait violer, tabasser, voire torturer et qui ont fait une vidéo de leur côté. » « Il a reçu des messages d'une grande violence, avec beaucoup de chantage affectif », confirme une cadre de la fonction publique en Guyane. Interrogé, Nicolas Noguier assure qu'un conflit préexistait : « En Guyane, le conflit est né avant car l'équipe voulait recruter un travailleur social, mais cela ne faisait pas partie de nos objectifs de 2020. »

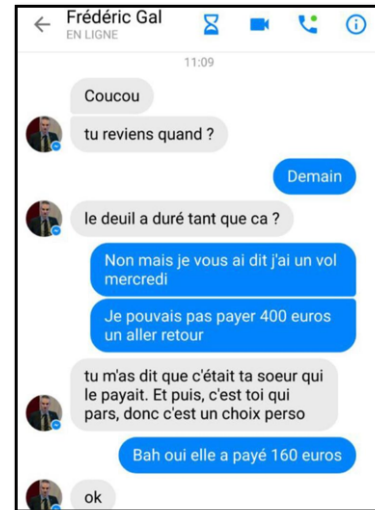
Un délégué d'une autre région a lui aussi refusé de participer à cette vidéo. « Puisque certains ne la jouent pas collectif et ne pensent pas aux jeunes : projet annulé, Muriel Robin [marraine de l'association – ndlr] est prévenue, écrit à son tour Nicolas Noguier le 5 avril. Merci pour Le Refuge. C'est pitoyable. » « Si la personne concernée ne veut pas apparaître en public dans un projet collectif, la personne ne peut pas être déléguée », tranche-t-il. Le délégué en question a donc démissionné le 9 avril 2020 en même temps que 17 bénévoles de son équipe.

Un cas loin d'être isolé. Des dizaines d'autres bénévoles et salariés contactés par Mediapart dénoncent des « conditions de travail très difficiles », un fonctionnement « monarchique » et un « management par la terreur ». « Vous avez déjà

enquêté sur une secte ? Le Refuge fonctionne de la même manière. Il faut aduler Nicolas pour avoir des compliments en retour. Mais la minute suivante, on peut avoir des humiliations, pressions et insultes », résume une ancienne salariée partie après plusieurs arrêts maladie. « Ils nous pompent jusqu'à la moelle, abonde Catherine\*, une ancienne travailleuse sociale qui a quitté l'association lorsqu'elle a commencé à avoir des signes de « pré-burn out ». Je faisais des crises d'angoisse, je me mettais dans mon lit à 18 heures et je ne bougeais plus. » Elle pointe notamment le manque de moyens face à des « situations de détresse et d'une extrême violence ».

Même situation pour Flore\*, déléguée à Paris, partie elle aussi après avoir été arrêtée. Dans des messages WhatsApp datés du 9 avril 2018, cette ancienne salariée faisait part de son « dégoût » à l'un de ses collègues. « Je vais demander un RDV à Frédéric [...] pour quitter Le Refuge avant l'été, écrit-elle. J'en peux plus, je vomis tous les jours à cause des angoisses. » Le 3 décembre de la même année, elle envoie à une collègue : « Je suis juste au bout du rouleau, j'ai envie de pleurer. Ils me poussent à bout [...]. Je vais aller voir le médecin. » La salariée s'est ensuite vu supprimer sa boîte mail professionnelle alors qu'elle était encore en arrêt maladie. Selon d'anciens bénévoles interrogés par Mediapart, la direction avait l'habitude de désactiver les boîtes mails dans la foulée des démissions, voire même plus tôt. « J'ai compris

qu'ils ne voulaient plus que je reste, j'ai quand même réussi à avoir une rupture conventionnelle », ajoute Flore, « détruite par l'association ».



Échanges entre Frédéric Gal et une service civique.

Déjà en 2016, une jeune en service civique employée par Le Refuge dénonçait le management de la direction. En mars, elle sollicite l'aide de membres du conseil d'administration et les alerte par mail sur sa situation. Dans ce courrier, elle dénonce des sollicitations permanentes de la direction « le week-end » ou tard le soir et met en cause le directeur Frédéric Gal. Elle mentionne ainsi la fois où elle a pris un congé pour aller enterrer sa tante.

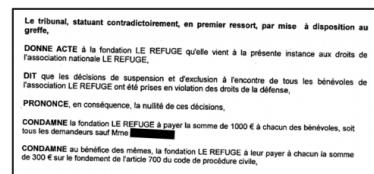
Dans des conversations consultées par Mediapart, Frédéric Gal lui reproche de reprendre le travail mercredi plutôt que mardi. « Le deuil a duré tant que ça ? », interroge le directeur. « Non mais je vous ai dit que j'ai un vol mercredi, je ne pouvais pas payer un aller-retour à 400 euros », répond la jeune fille. « Tu m'as dit que c'était ta sœur. Et puis c'est toi qui pars, donc c'est un choix perso », rétorque sèchement Frédéric Gal. Dans ce même mail, elle pointe aussi un « management très douteux » et précise qu'elle aurait été victime de réflexions racistes: « J'en ai eu marre de ses blagues "ne vous inquiétez pas, elle est noire, mais elle est gentille". Je riais, mais ça ne me faisait vraiment pas rire parce qu'il se permettait de le faire en intervention en milieu scolaire (IMS) devant les élèves. » Elle démissionnera dans la foulée.

Steven, lui, a fini par contacter la médecine du travail qui s'interroge, selon lui, sur une situation de harcèlement moral et l'incite à demander un arrêt maladie d'un mois. Les 20 bénévoles de son équipe démissionnent le 17 mai 2020 et Steven est déclaré inapte au travail. Il quitte l'association quelques semaines plus tard. « *Ce ne sont pas les missions du Refuge qui posent problème, c'est la gouvernance* », gronde celui qui ne s'interdit pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

Auprès de Mediapart, Nicolas Noguier dément tout dysfonctionnement majeur et affirme, malgré nos chiffres, qu'une « *quinzaine de démissions seulement sont à déplorer cette année* ». Frédéric Gal a quant à lui refusé de répondre à l'intégralité de nos questions (lire l'intégralité de sa réponse dans l'onglet à prolonger). Il accuse Mediapart de « *vouloir réduire à néant la réputation d'une structure qui fait son travail depuis dix-sept ans, qui a des labellisations de l'État* ». « *S'appuyer sur des témoignages "d'anciens bénévoles ou de délégués", donc de cibler des personnes parties en claquant la porte car en désaccord sur un fonctionnement, sans permettre de se poser la question de la motivation de tels "témoignages", c'est être assuré d'avoir un résultat tendancieux, subjectif et partisan* », poursuit-il en estimant notre travail de « *moralement indécent* ».

Les témoignages des bénévoles ou des salariés sont pourtant étayés. Le 2 novembre dernier, le tribunal judiciaire d'Avignon a ainsi condamné Le Refuge à payer la somme de 1 000 euros de dommages et intérêts à chacun des neuf bénévoles de la délégation du Vaucluse « *en réparation du préjudice moral résultant de leur exclusion* ». Les plaignants accusaient la direction du siège de les avoir exclus de l'association pour avoir refusé de prendre position contre leur ancien délégué. Il lui était reproché d'avoir amené des jeunes du Refuge sur une plage gay nudiste et d'avoir consommé de l'alcool (un panaché selon quatre des plaignants interrogés par Mediapart) avec plusieurs d'entre eux.

Le tribunal estime que les droits de la défense ont été « *formellement violés* ». Il s'agissait de bénévoles « *dont l'engagement était, par définition, désintéressé, réellement important en termes d'heures consacrées et qui ne méritaient donc assurément pas d'y voir mettre fin dans de telles conditions particulièrement cavalières* », peut-on lire. Parmi les dix plaignants, une jeune en service civique a été déboutée de sa demande. « *On réfléchit à faire appel, mais on assume notre décision* », défend Nicolas Noguier. « *On a un degré d'exigence important, mais nous n'avons pas de méthodes brutales particulières* », insiste-t-il.



Extrait du jugement du tribunal judiciaire d'Avignon du 2 décembre 2020.

### La question du « travail dissimulé »

Le lien entre la direction et ses bénévoles pose problème. Dans sa lettre de démission, que Mediapart a pu consulter, la déléguée lilloise, en poste de février à mai 2019, se plaint d'être bénévole, mais de parfois devoir travailler jusqu'à « *39 heures par semaine* » en plus de son emploi. Une surcharge de travail notamment liée aux demandes « *hebdomadaires* » du siège sans discussion possible. « *J'ai perdu beaucoup de poids sur le seul mois de mars, car j'oubliais carrément de manger* », témoigne celle qui recevait régulièrement des directives comme la tenue d'un stand à un Congrès à Bruxelles, l'organisation d'une conférence ou d'une semaine thématique. Un autre bénévole avait reçu l'ordre de remettre à plat toute la comptabilité. « *On me disait : "Il faut que tu le fasses avant la fin de la semaine, c'est ton rôle." C'était complètement fou.* »

En avril dernier, lorsque plusieurs bénévoles de l'antenne de La Réunion ont collectivement démissionné, Nicolas Noguier est allé jusqu'à demander à son avocat « *d'effectuer un signalement au procureur de la République pour non-assistance à personne en danger* » du fait de ces « *abandons de postes* ».



Autant de situations qui posent la question du travail dissimulé. **La loi précise** que le bénévole ne doit être soumis à aucune subordination juridique : « *Il ne reçoit pas d'ordre et ne peut pas être sanctionné par l'association.* » « *Si l'Urssaf mettait le nez là-dedans, elle y constaterait un salariat déguisé de masse* », dénonce un ancien délégué. Si Nicolas Noguier reconnaît que les bénévoles « *ont beaucoup de travail* », il n'y a selon lui « *pas d'injonctions qui dépassent le cadre du bénévolat* » : « *Ils ont une obligation de moyen, mais pas de résultat.* »

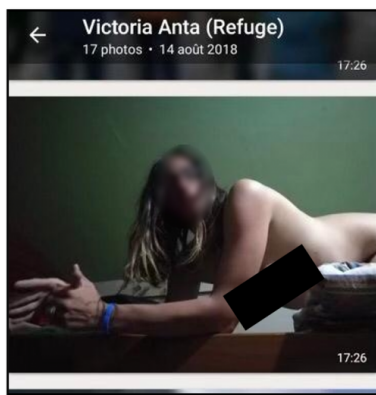


Photo d'une jeune envoyée par Victoria Anta, bénévole au Refuge, à plusieurs délégués.

Entre janvier et avril 2019, plusieurs des membres de la délégation parisienne quittent Le Refuge. En cause : un scandale remontant à août 2018. Quelques jeunes de l'association partent, comme chaque année, pour un séjour à Briançon dans les Alpes avec le président Nicolas Noguier et Victoria Anta, alors bénévole au sein de l'association. À l'issue de ce séjour, Victoria Anta envoie des photos dans le groupe WhatsApp de la délégation parisienne, dont, par erreur, celle d'une ancienne jeune hébergée présente lors de cette excursion prenant la pose allongée, les seins apparents.

Les membres de l'antenne parisienne veulent alors des explications. « *On n'a obtenu aucune réponse* », se souvient la déléguée de Paris, Flore. D'après des messages consultés par Mediapart, plusieurs bénévoles se disent choqués et exigent une mise au point. La photo « *était juste destinée au groupe qui est à Briançon en ce moment, et elle ne concerne que ce groupe. Encore une fois désolé pour cette erreur* », se contente de répondre Victoria Anta.

La plupart des bénévoles demandent alors à la direction de la sanctionner. Mais le président refuse de réagir et finit même par promouvoir Victoria Anta, aujourd'hui déléguée de l'antenne d'Alfortville (94). « *Victoria a même écrit une lettre avec 14 bénévoles accusant notre délégation parisienne de maltraiter les jeunes*, poursuit Linda, la bénévole travailleuse sociale de l'époque à Paris. *C'était évidemment pour se venger de notre réaction. On a alors préféré partir.* » Autant de faits qu'elle dénonce dans son mail de démission envoyé le 17 avril 2019 à la direction.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Un mystérieux corbeau est allé jusqu'à envoyer un courrier anonyme aux administrateurs et à plusieurs délégués pour exiger une réaction. Dessus, un autre cliché de la même femme dénudée, en train de se faire toucher les seins par un autre jeune hébergé. Et un commentaire amusé sur « *les soirées du Refuge* ».



Tract anonyme envoyé à plusieurs membres du Refuge

« *On a exigé des réponses au Conseil d'administration, mais Frédéric n'a rien voulu dire et a esquivé nos questions* », explique un ex-administrateur qui regrette que Nicolas ait à la place mené « *une véritable chasse aux sorcières* » pour identifier l'auteur de ce courrier. « *Je pense que la direction n'a pas réagi, car Nicolas faisait partie de ce séjour, ce qui est hallucinant* », tente d'expliquer aujourd'hui une ancienne cadre toujours étonnée que des photos de ce genre puissent être envoyées dans une telle association.

Questionné, Nicolas Noguier reste évasif, mais ne voit pas de manquement particulier : « *La jeune n'était pas dénudée, on voyait seulement ses seins, relativise-t-il. Ça m'a évidemment questionné, mais Victoria Anta nous a dit que c'était dans le cadre d'un jeu entre jeunes* », ajoute le président qui reconnaît ne pas l'avoir sanctionnée. « *Elle a été reçue par le directeur et elle s'est expliquée.* »

Ces événements ont, en tout cas, été jugés suffisamment graves pour qu'un salarié décide d'alerter la Direction générale du travail le 6 août dernier. Dans un mail que nous nous sommes procuré, il y évoque une « *situation très préoccupante* » au sein de la Fondation Le Refuge : « *Cette fondation a des pratiques particulièrement douteuses et parfois clairement illégales. Mais la pression interne, le sens de nos missions ainsi que les manipulations et menaces que nous subissons toutes et tous de la part du Directeur Général et du Président font que personne ne semble oser s'exprimer depuis plusieurs années sur ces dysfonctionnements qui portent régulièrement atteinte à la dignité des personnes.* »

Il évoque des situations de « *harcèlement moral des salariés et bénévoles* », de « *travail dissimulé* » et des cas de « *manipulations mentales qui s'apparentent à des dérives sectaires* ». Des dysfonctionnements qui conduisent aussi à une défaillance dans l'accueil des jeunes hébergés, pourtant au cœur des missions du Refuge.

### **Une prise en charge « problématique » des jeunes**

La plupart des anciens salariés ou bénévoles interrogés évoquent en effet un suivi parfois « *problématique* » et « *dangereux des jeunes* » avec des alertes récurrentes depuis huit ans. Ce sujet est ainsi régulièrement évoqué dans les lettres de démission que certains ont remis à la direction. « *La fin de mon engagement me fait craindre des difficultés que vont rencontrer les jeunes à l'avenir sans personnel qualifié pour les accompagner* », s'alarmait déjà par mail une ex-travailleuse sociale, le 21 octobre 2012. « *Avant de partir, je demande une nouvelle fois à l'association Le Refuge, qui, quoi qu'elle veuille bien laisser*

*entendre, a les moyens de le faire, de professionnaliser sa structure [...]. Il serait irresponsable pour les jeunes de ne pas aller dans ce sens* », renchérit la même année un délégué.

En 2015, c'est un salarié qui s'inquiète par mail de la création d'une antenne à Nice. Selon lui, des jeunes sont aiguillés vers cette structure alors qu'elle n'a pas encore été officiellement créée et que le profil du responsable suscite des inquiétudes. « *En confiant des jeunes en détresse et en souffrance à des bénévoles que nous ne connaissons pas et que nous n'avons peu ou pas rencontrés, qui ne sont formés ni par Le Refuge ni par leurs connaissances professionnelles ou personnelles [...], nous mettons en danger ces jeunes* », écrit-il.

Plusieurs anciens travailleurs sociaux mettent en effet en cause l'accompagnement des jeunes avec une structure qui ne dispose que d'une vingtaine de salariés. « *Je ne m'explique pas pourquoi avec l'argent qu'ils ont, le suivi ne s'améliore pas. L'accompagnement des jeunes n'est pas à la hauteur* », regrette une travailleuse sociale qui a travaillé jusqu'en 2019.

Un déficit de suivi aux conséquences parfois dramatiques. En novembre 2017, une jeune hébergée a été agressée sexuellement dans un appartement parisien du Refuge par des intrus. Elle a récemment témoigné publiquement sur les réseaux sociaux pour mettre en cause la fondation avant d'effacer ses messages. « *J'ai vu ses tweets et, hélas, je ne peux que les confirmer* », explique Marie\*, travailleuse sociale qui était intervenue à l'époque des faits. Selon elle, « *rien n'était prévu pour gérer une situation d'agression sexuelle : pas de formation, pas de protocole, ni de personne dédiée à solliciter* ». « *Les jeunes n'étaient pas suffisamment protégés* », abonde-t-elle. « *Aujourd'hui, comme je travaille dans une vraie structure de protection de l'enfance, je sais le mal qu'on a pu parfois faire aux jeunes à cause de la gouvernance et du manque de formation. On a pu empirer la situation de jeunes déjà en souffrance. On travaillait tellement sous tension et avec la peur*

*permanente de recevoir des reproches de Nicolas ou Frédéric, qu'on pouvait délaissier leur prise en charge », poursuit-elle.*

Face au manque de travailleurs sociaux, certains devaient s'adapter. « *Chaque mois, un travailleur social doit faire passer une évaluation aux jeunes hébergés. Mais comme très peu de délégations comptent des travailleurs sociaux salariés, je les faisais toutes passer moi-même et les faisais signer par un bénévole travailleur social », reconnaît un ancien délégué qui n'avait pourtant pas les compétences requises. Une combine largement répandue selon les témoignages. « Les différentes délégations ne cessent de demander à avoir des travailleurs sociaux salariés, mais la direction refuse systématiquement. Pourtant, c'est impossible de bien suivre les jeunes sans cela », ajoute-t-il.*

Le 26 novembre 2019, deux bénévoles d'une antenne alertaient la direction, en vain. « *Notre éthique professionnelle ne nous permet pas d'exercer nos fonctions dans de telles conditions. [...] C'est pourquoi nous préférons vous écrire et vous alerter, avant que nous ne quittions le navire. Nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer dans les plus brefs délais l'embauche d'un travailleur social rémunéré. »*

Selon d'anciens membres du Refuge, la prise en charge des personnes trans est aussi particulièrement « *problématique* ». « *On fait souvent face à des moqueries ou des réflexions déplacées », confie un jeune trans actuellement hébergé par la fondation. D'après lui, certains bénévoles emploient le terme problématique de « transsexuel » ou « mégenrant » (parler de la personne dans le mauvais genre) régulièrement les jeunes concerné.es. « Ça revient tellement souvent qu'on se dit qu'ils font exprès. On demandait à ce qu'ils puissent se former sur la question, mais ça n'a jamais été fait », poursuit-il.*

Pour Guillaume\*, un ancien jeune de Montpellier hébergé en 2014, c'était aussi « *une vraie souffrance* ». « *Ils m'avaient par exemple envoyé vers une infirmière psychiatrique qui ne savait pas quoi faire de moi », explique-t-il. « Frédéric ou Nicolas ne faisaient pas*

*attention et pouvaient très bien utiliser "il" à la place de "elle" pour parler à une jeune », confirme une ex-travailleuse sociale. Giovanna Rincon, présidente de l'association Acceptess-T dit quant à elle avoir reçu « beaucoup de témoignages » de personnes anciennement hébergées par Le Refuge : « *Certaines m'ont dit avoir été discriminées et avoir dû quitter l'association à cause de cela. » Un avis que partage Anna, une femme trans qui s'est rendue à plusieurs permanences de Montpellier en 2013 : « Ils ne sont pas très sensibilisés sur ces questions. Je n'aurais jamais dû aller au Refuge, ils n'ont rien fait pour moi. »**

Mettre en place davantage de formations est une demande récurrente des bénévoles, mais la direction refuse d'utiliser sa trésorerie pour les financer. Et elle irait encore plus loin, selon Flore. En janvier 2016, la déléguée parisienne fait une demande de subvention de 30 000 euros à l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. Sur les documents que nous nous sommes procurés, deux motifs sont avancés dans l'utilisation de cet argent : le financement d'interventions de psychologues pour les jeunes et de formations auprès de bénévoles. « *En réalité, le directeur m'avait demandé de mentir. Cette subvention était seulement destinée à payer les vacations de psychologues », révèle l'ex-salariée qui précise avoir également falsifié le bilan remis à l'ARS pour justifier l'utilisation de cet argent. D'après elle et trois ex-bénévoles parisiens, ces formations financées par l'ARS n'ont donc jamais existé. « Je n'ai eu qu'une seule formation [payée par le siège – ndlr] en quatre ans, et elle était plus que légère », confirme Tony Cotte.*

D'autres membres de l'association mettent également en cause les contrats qui lient les jeunes à la structure. Un article prévoit que pour être hébergé au Refuge, un jeune majeur doit verser obligatoirement une caution de 50 euros et un loyer minimal de 30 euros par mois. Mais certains dénoncent un engrenage. « *Ça veut dire quoi d'attendre des demandeurs d'asile ou de jeunes sans ressources qu'ils payent un loyer », se demande Linda qui va jusqu'à y voir une incitation à la prostitution. C'était le cas par exemple de Guillaume\*, hébergé à Montpellier. « Ils savaient que je ne pouvais*

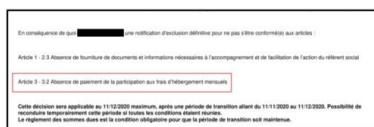
*pas payer mon loyer, mais ils me le réclamaient chaque mois et me reprochaient de me prostituer. Un jour, j'ai balancé les 150 euros que je devais et j'ai quitté mon hébergement. »*

Adhérent	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	TVA	Montant HT	Montant TTC
Adhérent	Participation aux frais d'hébergement	1,00	30,000 €	0,00	30,00 €	30,00 €
Adhérent	Participation aux frais d'hébergement	1,00	30,000 €	0,00	30,00 €	30,00 €
Adhérent	Participation aux frais d'hébergement	1,00	30,000 €	0,00	30,00 €	30,00 €
Adhérent	Participation aux frais d'hébergement	1,00	30,000 €	0,00	30,00 €	30,00 €
Adhérent	Participation aux frais d'hébergement	1,00	328,000 €	0,00	328,00 €	328,00 €
Total						469,20 €

Reconnaissance de dette envoyée à une jeune hébergée par Le Refuge.

Un ancien délégué, lui, avait décidé de ne pas faire payer tout le monde : *« Je refusais les loyers de ceux qui se prostituaient, on n'est pas là pour blanchir de l'argent. »* Nicolas Noguier précise prendre en compte la situation financière des jeunes. *« Si le jeune est sans ressources, il y a des systèmes pour le faire payer plus tard. C'est pareil dans tous les CHRS de France »*, explique-t-il en affirmant que cela n'est *« jamais un motif d'exclusion »*.

Pourtant, si certaines délégations ferment les yeux sur ces sommes, d'autres assument de faire payer des jeunes sans ressources et vont jusqu'à faire signer des reconnaissances de dette. Sophie\* par exemple, actuellement sans emploi et hébergée par la délégation d'Angers, a une dette de 469,20 euros à rembourser avant le 31 décembre. *« Je ne travaille pas depuis deux mois et je suis en arrêt maladie, je n'avais rien pour payer les loyers »*, explique cette jeune, aujourd'hui dans un foyer d'urgence après avoir reçu un courrier d'exclusion. Dans celui-ci, le délégué lui reproche de ne pas s'être présentée à ses rendez-vous, mais aussi de ne pas s'acquitter de son loyer.



Courrier d'exclusion envoyé à une jeune du Refuge.

Une démarche qui étonne alors que dans le domaine de l'action sociale et dans les centres d'hébergement par exemple, **la loi exige** que chaque usager puisse conserver un minimum de ressources avant de participer financièrement aux frais d'hébergement.

Un autre point enfin reste en travers de la gorge de beaucoup de bénévoles, celui du consentement des jeunes souvent bafoué au profit des campagnes de communication du Refuge. Régulièrement, la direction demande aux différentes délégations de publier des photos des jeunes pour montrer leurs activités et l'ambiance qui règne au sein de l'association. Sauf que dans certaines antennes, on fait parfois fi de leur consentement. *« Nicolas ne comprend pas que l'on puisse vouloir protéger les jeunes d'une exposition dans les médias ou sur les réseaux sociaux »*, témoigne Tony Cotte, bénévole parisien de 2014 à 2018. *« À Paris, on bataillait pour demander leur accord avant de poster une photo d'eux, mais d'autres délégations ne faisaient pas toujours ça. »*

Dans des messages datant de mai dernier, une jeune s'en plaint d'ailleurs à son délégué. Dans un mail envoyé le 25 mai dernier, celui-ci le signale fermement à Nicolas Noguier :

*« Une photo a été publiée sur la page Facebook du Refuge Guyane et sur la page Twitter [...]. Cette photo montre des jeunes, qui n'ont pas donné leur accord pour être exposé publiquement avec le Refuge. Je te rappelle que nous sommes en Guyane, que des jeunes sont recherchés et menacés de mort !! Mais pour dorer votre image, vous ne trouvez même pas judicieux de leur demander leurs avis. »*

Autre exemple en 2016, lorsque l'ancien enfant placé Lyes Louffok est invité à l'antenne de Montpellier pour préparer une conférence qu'il doit donner pour Le Refuge. En marge de celle-ci, se souvient ce membre du conseil national de la protection de l'enfance, ils tiennent à lui montrer les chambres des jeunes dans leur appartement. *« J'ai demandé s'ils avaient obtenu la permission des jeunes en question et j'ai compris que cela m'avait vraiment déstabilisé, j'ai trouvé que c'était déplacé et que ça manquait véritablement de professionnalisme. Depuis, je n'ai plus collaboré avec eux. »* Là encore, Nicolas Noguier dément : *« On fait attention au consentement des jeunes. Certains sont en demande et veulent vraiment apparaître sur*



les réseaux sociaux. Mais s'il y a une erreur et qu'un jeune demande que sa photo soit retirée, c'est fait dans l'heure. »

### « Trop tactile »

Et ce ne sont pas les seuls sujets où le consentement n'est pas toujours respecté. L'ensemble des ex-délégués sollicités nous racontent que des jeunes recevaient parfois des « câlins » ou des « étreintes » non souhaitées de la part de Nicolas Noguier. « Il les prend naturellement dans ses bras, les enlace, témoigne ainsi un ancien délégué. Mais il y en a qui ne sont pas du tout désireux de ça et Nicolas ne leur laisse pas le choix. » L'ex-délégué se souvient bien d'une visite de Nicolas Noguier dans son département. « Il avait une proximité gênante avec eux, expliquait-il. Ça n'était pas sexuel, mais il était trop tactile, il tripotait partout, c'était malsain. » Troublés par le comportement du président, deux bénévoles avaient même refusé de venir à un repas organisé un peu plus tard, prétextant des obligations professionnelles.

D'autres jeunes, dans la délégation de Montpellier notamment, appellent Nicolas Noguier « papa ». « Ils vont jusqu'à se mettre sur les genoux du président et du délégué général, témoigne Catherine, ancienne travailleuse sociale. Ils se font des papouilles, des caresses. » Et les dirigeants de la fondation ne s'en cachent pas, à en croire le documentaire de Sonia Rolland, diffusé pour la première fois en 2015.



Extrait du documentaire de Sonia Rolland, « Du rejet au Refuge »

Sur ces images, on peut voir certains jeunes tenir la main, enlacer, embrasser ou encore caresser le torse du président et du directeur général. L'un d'entre eux affirme avoir trouvé « l'amour d'un père » au Refuge, en référence à Nicolas Noguier. « Il y a des jeunes qui t'appellent papa carrément », lance Sonia Rolland, ajoutant être « très étonnée par cette distribution d'amour et de câlins ». « Les jeunes sont

en carence affective assez importante et le fait d'avoir ces marques d'affection, c'est rassurant pour eux, ça leur permet de prendre confiance en eux, se justifie Nicolas Noguier. Et ça n'est pas du tout en opposition avec le travail social qu'on peut mener au Refuge. »

« Ce comportement de Nicolas et le fait de se faire appeler "papa" révulsait la majorité des bénévoles, déplore la travailleuse sociale Linda. Une association, ce n'est pas une famille, encore moins quand il s'agit d'aider des jeunes virés de leur propre famille. » Nicolas Noguier assume toujours auprès de Mediapart : « Ce n'est pas que moi, il y a des identifications qui se font. Il y a des bénévoles plus âgés qui ont le rôle de maman ou de grand-mère de substitution. »

Beaucoup jugent aussi le comportement du directeur général, Frédéric Gal, « problématique ». « Lors d'une réunion, il me faisait du pied sous la table, témoigne un ancien délégué. Au bout d'un moment, je l'ai regardé et lui ai demandé s'il avait un toc. Il s'est stoppé net. » Et il n'est pas le seul. Une dizaine de personnes confient ainsi à Mediapart avoir dû repousser les avances de Frédéric Gal. « Une fois, après un dîner pro, il m'a proposé de monter dans sa chambre. J'ai refusé. C'était dans la continuité dans un jeu de séduction permanent. Il peut faire du pied au restaurant, faire des massages alors qu'on n'a rien demandé. Je pense qu'il ne s'en rendait pas compte », raconte aujourd'hui Tony Cotte. Un journaliste qui avait passé du temps à Montpellier pour un reportage sur Le Refuge en garde lui aussi un mauvais souvenir : « J'étais mal à l'aise. L'ambiance était malsaine. Avec notamment des jeux de regards insistants du directeur envers les jeunes du refuge lorsqu'ils rentraient », se souvient-il : « Et Frédéric était lourd, à me faire rapidement des sous-entendus, des avances en quelque sorte. »

Plusieurs femmes dénoncent, elles, de nombreuses blagues déplacées pouvant s'apparenter selon elles à du « harcèlement sexuel ». Flore raconte s'être fait toucher la poitrine et caresser la cuisse par le directeur général « sous couvert d'humour ». Des faits confirmés par plusieurs témoins. Au-delà des

gestes, il y avait aussi les mots. « *T'aimes ça la sucette ?* », aurait aussi demandé un jour Frédéric Gal à Catherine\*. « *Il y avait une sorte d'impunité avec Frédéric, il pouvait tout se permettre avec les femmes parce qu'il est gay. Il osait aussi faire des avances à beaucoup d'hommes sans se dire qu'il outrepassait largement sa fonction* », estime Flore. Une « *impunité* » qui allait jusqu'à l'utilisation du compte Skype officiel du Refuge pour tenir des échanges à caractère sexuel avec ses amants, comme a pu le vérifier Mediapart.

D'après nos informations par ailleurs, une plainte avait été déposée en 2007 contre Nicolas Noguier concernant des « *échanges à caractère sexuel* » avec un individu. Ce qui lui a valu un rappel à la loi du procureur de Montpellier. « *J'ai eu ce rappel à la loi pour des envois de SMS de manière insistante*, détaille le président de la fondation. *Mais il ne s'agissait ni d'un jeune de l'association, ni d'un mineur. Il avait une vingtaine d'années.* »

Les dirigeants ont aussi mauvaise réputation en dehors de la fondation. Sollicité, un ancien membre de cabinet sous la mandature de François Hollande se souvient de sa première rencontre avec Nicolas Noguier. « *J'ai tout de suite eu un sentiment de malaise quant à la manière dont il présentait sa démarche* », se remémore-t-il : « *Plusieurs personnes de mon réseau m'ont alors confirmé avoir des échos "très négatifs" : management toxique, confusions entre l'intérêt public et la vie privée des jeunes, etc.* »

Pendant les mois qui suivront, il affirme avoir reçu plusieurs demandes de Nicolas Noguier pour obtenir la Légion d'honneur ou encore une place au CESE (Conseil économique, social et environnemental). « *Jamais un président d'association ne m'avait demandé une Légion d'honneur pour lui-même*, lance-t-il. *Je ne voulais pas tomber dans ce jeu très égotique. Tout ce qu'il m'a jamais demandé était pour lui.* » Des critiques qui venaient aussi de la communauté LGBT + elle-même.

Sollicités par Mediapart, quatre actuels et anciens présidents d'associations LGBT dénoncent un autre problème, selon eux : le tapis rouge que Le

Refuge déroule aux personnalités politiques de droite, opposées au mariage ou à la PMA pour tous. Ces dernières années, la fondation a ainsi reçu dans ses locaux ou à ses événements Christine Boutin, Valérie Boyer, Laurence Garnier (une sénatrice soutien de la Manif pour tous), Rachida Dati, David Douillet ou encore Valérie Pécresse. Pour l'un d'entre eux, Le Refuge permet à ces politiques « *de se racheter une conscience en faisant un don ou en posant avec les jeunes* ». « *C'est du pinkwashing* », dénonce un autre.



Christine Boutin invitée au Refuge en 2012. © Yagg

« *La politique est de ne refuser aucun politique* », confie un ancien délégué de la région parisienne. Une position loin de faire l'unanimité. Mais, comme sur tout au Refuge, il est très difficile de la remettre en cause. « *Après la venue de Valérie Boyer en 2017, un bénévole avait critiqué publiquement ce choix sur Facebook. Immédiatement, Nicolas m'avait appelé me demandant de le virer* », se rappelle Flore. Nicolas Noguier dit, lui, « *ne plus se souvenir* » d'avoir exigé cette exclusion. « *Si une personne s'exprime en tant que bénévole, on s'expliquera avec elle pour savoir pourquoi elle s'exprime contre l'association. Que des bénévoles critiquent le fait qu'on reçoive des personnes élues, c'est difficilement compréhensible.* » Dans un mail obtenu par Mediapart, un bénévole s'en plaignait pourtant directement au président. « *Je ne comprends pas que l'on puisse exclure des bénévoles qui expriment leur avis/opinion. C'était Olivier M., il y a 2 ou 3 ans, c'est Arnaud en septembre* », se plaint-il dans ce courrier envoyé le 3 décembre 2017.

L'ancien correspondant-relais de la Vienne et bénévole, Yohann Allemand, raconte, lui, avoir été poussé à la démission après avoir critiqué publiquement un tweet du président de L'Amicale des jeunes du Refuge (AJR), Mehdi Aifa. Dans des échanges consultés par Mediapart, il demande à Nicolas Noguier de « *s'exprimer sur le sujet* » pour

dire son désaccord avec « *ces propos transphobes* ». « *L'AJR est une structure indépendante [...] je comprends que tes bénévoles d'extrême gauche soient choqués sans recul mais l'homophobie existe même au sein de leurs courants idéologiques* », répond le président de la fondation. Le 24 juin, Yohann Allemand dit avoir été convoqué « *en visio* » par Nicolas Noguier et un autre membre de l'association. « *Ils m'ont clairement dit que c'était inacceptable d'aller à l'encontre du Refuge et m'ont demandé de former quelqu'un d'autre pour reprendre ma place.* » Yohann Allemand finira par démissionner le 14 septembre 2020 via les réseaux sociaux.

### Des enquêtes sur les finances du Refuge

Depuis plusieurs années, les finances interrogent certains salariés passés par l'association, mais aussi les pouvoirs publics. Malgré une communication régulièrement alarmiste, Le Refuge bénéficie de dons considérables et dispose d'une manne financière très confortable. D'après le bilan publié des comptes de l'année 2019, la fondation a en effet reçu plus de trois millions d'euros de dons et de subventions avec un excédent de plus de 800 000 euros et une trésorerie de près de deux millions d'euros. « *Malgré tout cet argent qu'ils brassent, ils n'avaient ni de direction des affaires juridiques, ni de direction des affaires financières. C'est très étonnant* », relève une ancienne salariée qui dit avoir été « *gênée par la gestion financière de l'association* ».

« *Leur bilan traduit leur stratégie financière. Ils privilégient une structure non professionnelle qui repose sur des bénévoles alors qu'avec deux millions d'euros, ils pourraient financer des formations et embaucher davantage pour améliorer le suivi des jeunes* », explique un ancien délégué qui leur reproche leur communication : « *Ils font croire qu'ils n'ont pas d'argent pour obtenir davantage de dons, mais au bout d'un moment, il serait temps de le redistribuer.* D'autant que certaines dépenses interrogent vraiment. » Plusieurs salariés dénoncent en effet des dépenses de communications et de déplacement abusives.

En 2019 par exemple, les frais de communication s'élevaient à 237 000 euros. Ceux pour les déplacements du directeur, du président et des administrateurs à 52 441 euros. Au total, sur les 3,3 millions d'euros collectés cette année, seuls 46,8 % ont servi à remplir la mission sociale du Refuge. Cette stratégie financière et ces montants font d'ailleurs régulièrement tiquer en interne. D'après nos informations, l'ex-journaliste Françoise Laborde, qui n'a pas souhaité nous répondre, vice-présidente du Refuge et administratrice de 2015 à 2018, avait sévèrement jugé la gestion financière de l'association. Elle avait aussi refusé de signer l'exercice comptable de l'année 2017.

En septembre 2017, certains dans les services du gouvernement ont d'ailleurs douté des comptes de l'association. Un magistrat est alors chargé par le ministère de l'intérieur de mener une analyse interne des comptes du Refuge. Dans son compte-rendu consulté par Mediapart, plusieurs points attiraient son attention : les dons et legs « *pour un montant très important* », « *un actif circulant alimenté par ses excédents* », notamment sous forme de placement financier (pour 639 077 euros) et les charges exceptionnelles du Refuge de 36 989 euros. Il pointait enfin les actions de représentation « *pour des montants non négligeables* ».



Malgré une très bonne situation donc, Le Refuge ne cesse de laisser penser que son économie est très fragile. Le **30 octobre 2018** par exemple, Nicolas Noguier attaque violemment sur les réseaux sociaux Anne Hidalgo après la décision de la Ville de baisser leurs subventions. Le président de la fondation affirmait même que l'existence de l'antenne du Refuge parisienne était menacée. « *Vous êtes un menteur Nicolas Noguier et cela suffit maintenant. La mairie vous finance en fournissant des locaux largement en*



dessous du prix du marché. Vous manquez à votre parole et votre comportement est inacceptable. Nous allons diligenter une enquête », avait alors répondu le premier adjoint Emmanuel Grégoire dans un tweet supprimé depuis. Quelques heures après, Nicolas Noguier avait effacé la plupart de ses accusations publiques, mais une enquête informelle a tout de même été déclenchée par les services de la Ville.

Au sein de la mairie, on s'étonne alors de certaines dépenses qui concernent notamment les valeurs mobilières de placement, les relations publiques, l'organisation de réceptions et les frais de déplacement. « Voici ce que Monsieur X\* nous indique sur leur compte disponible 2017, c'est assez édifiant sinon stupéfiant. Il y a des enquêtes de l'inspection générale pour moins que cela ! », s'alarme ainsi par mail un membre de cabinet de la Ville le 6 novembre 2018.

« Depuis plusieurs années, nous avons baissé nos subventions, car les services étaient réticents, explique aujourd'hui l'adjointe Hélène Bidard, chargée de la lutte contre les discriminations. Nous n'arrivions pas toujours à obtenir des bilans précis de l'utilisation qu'ils faisaient de cet argent. » Malgré des rapports difficiles avec la mairie, Le Refuge a finalement obtenu, en 2018, 10 000 euros de subvention **grâce à un vœu porté par la droite** au Conseil de Paris.

La direction du Refuge, enfin, n'hésite pas à mentir pour mettre en avant la fondation. C'était le cas en juin 2016 lorsque le siège a communiqué sur la mort de Peter, un ancien jeune hébergé tombé d'une falaise. Nicolas Noguier a alors avancé la thèse du

suicide et **maintenu cette version** malgré le démenti catégorique du parquet d'Albertville, dont l'enquête avait déterminé qu'il s'agissait d'un accident.



En mai 2017, un canular homophobe diffusé dans l'émission de Cyril Hanouna a suscité de vives polémiques. Quelques jours après, Nicolas Noguier annonçait qu'**undes jeunes hommes victime du canular** avait contacté la ligne d'urgence du Refuge : ses parents l'auraient reconnu à la télévision et l'auraient viré de chez eux. Le Refuge avait même annoncé déposer plainte contre Cyril Hanouna. Ce n'est que deux ans plus tard que l'association avait admis par communiqué que cette victime n'avait jamais existé. D'après Emmanuel Pierrat, avocat de la fondation, Nicolas Noguier **avait été abusé** par le bénévole de sa ligne d'écoute. « Nous n'avons pas menti », insistait le président sur Facebook.

Sauf que d'après nos informations, confirmées par plusieurs salariés présents à l'époque, il y a bien eu un mensonge. La direction a su très rapidement que toute cette histoire avait été inventée et a choisi de ne pas le révéler. Après le dépôt de plainte le 29 mai 2017, la gendarmerie constate, grâce à la téléphonie, que l'association a été bernée par son bénévole et le lui annonce. « Nicolas a voulu récupérer cette affaire pour mettre en avant l'association en se fichant des dégâts que cela pouvait causer », déplore une ancienne salariée. L'un des parrains et ambassadeurs du Refuge confirme : « Tout le monde l'a su très

*vite, probablement la semaine suivante. C'est dingue d'avoir utilisé ce mensonge pour faire la promo de l'association. »*

En interne, ça ne passe pas. Le 31 mai 2018, Françoise Laborde écrit un mail incendiaire aux autres administrateurs avant de claquer la porte de l'association : *« Je suis épouvantée par la tournure que prend la dispute entre Hanouna et Nicolas Noguier. Ce dernier multipliant les bêtises [...]. Nicolas dans sa folie de communication sur les médias sociaux, dans sa folie de tenter de manipuler les médias, arrive à un résultat absolument catastrophique. Tout ça ne serait pas très grave s'il n'entraînait pas toute l'association avec lui. C'est exactement pour ça que j'ai décidé de renoncer à mon poste de vice-présidente du Refuge. »*

*« Quelques jours plus tard, Frédéric m'avait annoncé que tout avait été inventé, mais on ne devait pas communiquer dessus »,* confirme Flore. Dès le 6 juin 2017, en effet, la direction semble douter de la véracité du témoignage et demande qu'on coupe les accès mail du bénévole avant qu'il ne soit remercié. La consigne est donc de ne plus communiquer sur l'affaire. Mais d'après nos informations, Le Refuge a été contraint de révéler ce mensonge après avoir passé un compromis informel : Cyril Hanouna acceptait de retirer sa plainte pour dénonciation calomnieuse si Le Refuge s'exprimait publiquement. Ce sera chose faite dans un communiqué officiel **publié deux ans après les faits**. *« On a publié un communiqué pour nous libérer et passer à autre chose »,* explique aujourd'hui Nicolas Noguier, qui dit ne pas se souvenir du moment où il a su que tout était une supercherie.

Le problème du Refuge, c'est une ex-salariée qui le résume : *« Je pense que cette fondation défend une cause absolument indispensable, mais tout est géré par un duo malsain qui ne connaît pas le travail social. »*

### Boîte noire

Les prénoms avec \* ont été modifiés car les anciens bénévoles ou salariés craignaient des représailles de la part de la direction du Refuge. Vingt d'entre eux ont cependant accepté, au cas où la direction du Refuge

attaquerait Mediapart en diffamation, de témoigner à visage découvert auprès du tribunal des propos et des faits détaillés dans l'article.

Youen Tanguy, ex-journaliste à *Têtu* et actuellement au HuffPost, signe ici son premier article dans Mediapart. David Perrotin avait précédemment publié deux enquêtes sur l'association.

### Prolonger

**Le directeur général du Refuge, Frédéric Gal, a refusé de répondre à l'intégralité des questions de Mediapart envoyées par mail le 11 décembre 2020. Voici sa réponse :**

*« Bonjour,*

*Quelles que soient mes réponses, quelles que pourront être mes explications, et quelle qu'en soit la véracité, la sincérité ou ne serait-ce que l'aspect factuel de mes propos, nul doute que votre objectif, vu la teneur orientée des questions, n'est pas de nous être favorable, ni de relater l'entièreté de ce qu'est le Refuge et donc d'être parfaitement objectif.*

*Votre but est de prendre des éléments, de les isoler de leur contexte global, de les dévoyer de telle façon à ce qu'ils paraissent non pertinents, voire négatifs, et contre son auteur, et de sommer d'obtenir des explications dessus. C'est une technique déjà expérimentée par le passé, et qui a pu porter ses fruits quant au rendu final arrangé.*

*S'appuyer sur des témoignages "d'anciens bénévoles ou de délégués", donc de cibler des personnes parties en claquant la porte car en désaccord sur un fonctionnement, sans permettre de se poser la question de la motivation de tels "témoignages" c'est être assuré d'avoir un résultat tendancieux, subjectif et partisan.*

*Vouloir réduire à néant la réputation d'une structure qui fait son travail depuis 17 ans, qui a des labellisations de l'Etat (qui surveille les entités, avec un cahier des charges et des obligations afférentes), qui a connu quelquefois des réussites avec les jeunes et les bénévoles, quelquefois des échecs avec les bénévoles et les jeunes car nous ne sommes pas*



*parfaits et nous le reconnaissons, mais qui malgré tout permet au final à des jeunes d'être eux-mêmes et de se sentir bien, c'est moralement indécent.*

*Et si en plus, vous mesurez l'impact de telles annonces (un jeune effrayé par ce genre d'article préférera rester dehors) c'est encore plus moralement condamnable.*

*A l'heure où les droits LGBT sont mis à mal en Egypte avec des tortures et des mutilations, à l'heure où les chiffres de différents rapports sur l'homophobie prouvent qu'elle augmente en France, à l'heure où les interventions en milieux scolaires démontrent la nécessité de parler encore plus âprement de ce sujet, à l'heure enfin, où une jeune de 20 se fait traiter de "grosse merde" et de "sale chienne" par son père car elle a annoncé sa bisexualité et sa non-binarité à ses parents, le seul sujet que vous estimez pertinent à traiter et à approfondir, c'est : pourquoi le Président du Refuge est toujours président ? C'est LE sujet le plus palpitant, réellement, qui existe selon vous ? Nous n'avons pas la même lecture des priorités, visiblement.*

**(Frédéric Gal met ensuite en cause David Perrotin, auteur d'une enquête sur Le Refuge publiée en 2014 sur Rue89 et une autre sur le mensonge de l'association après le canular homophobe de Cyril Hanouna publiée sur BuzzFeed en 2017, ndlr)**

*Enfin pour ma part, la question, et c'est la seule que je poserai et à laquelle je n'ai aucune réponse et que des supputations, c'est pourquoi cet acharnement de David Perrotin contre le Refuge depuis 2014 ?*

*Pourquoi cette volonté acharnée (et aussi visible) de vouloir traîner dans la boue le travail qui est effectué par cette Fondation ? Pourquoi vouloir nuire à ce point-là à l'équipe de direction en place avec des partis pris évidents ?*

*Est-ce pour une raison financière (nos comptes sont transparents et publiés au JO, contrairement à d'autres) ?*

*Une raison de reconnaissance de la structure et qui dérange ?*

*Une raison politique car le Refuge est apartisan et encarté dans aucun parti et dialogue avec tout le monde ?*

*Une raison personnelle contre le président ou moi-même, et que nous ne connaissons pas ?*

*J'avoue ne pas comprendre ce qui vous anime depuis tant d'années pour être autant à charge, peut-être un jour aurai-je la réponse. »*

**Directeur de la publication :** Edwy Plenel

**Direction éditoriale :** Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel :** contact@mediapart.fr

**Téléphone :** + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie :** + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur :** la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.